

Procédure à suivre pour monter un projet EAC

Projet EAC = projet éducation artistique et culturel (souvent interdisciplinaire avec partenariat)

Nov./Déc.	Janv./Fév.	Mai /juin		Juin	Juin / début juillet		
<p>Projet de l'enseignant</p> <p>Une idée, une envie</p> <p>Les questions : pour qui ? pourquoi ? avec qui ? comment ? quel budget ?</p>	<p>Construction du contenu</p> <p>Questionner la place de l'élève dans le projet et situer dans son parcours de formation</p> <p>Equipe pluridisciplinaire : mise en partage du projet avec les collègues. Interdisciplinarité. S'inscrire dans le projet d'établissement, plus particulièrement dans son volet culturel Soumettre un avant projet au chef d'établissement : idée, objectifs, disciplines, partenaires, contraintes organisationnelles et financières.</p>	<p>Recherche d'intervenants culturels : prendre <u>contact avec le service de la DAAC</u> - Conseiller du domaine et/ou coordonnateur départemental. Se mettre en <u>contact avec un opérateur culturel départemental</u> et co-élaborer des propositions en liens avec les propositions locales. (+aide au montage de projet)</p>	<p>Affiner le projet : Objectifs de l'action, partenariat évalué en heures d'interventions, déroulement et finalité, sorties envisagées, budget prévisionnel <u>Choisir le dispositif le plus adapté</u> : classe à PAC, programme académique,... <u>Rédaction définitive du projet sur fiche établissement</u> à transmettre à l'administration</p>	<p>Si l'intervenant ne travaille pas dans une structure soutenue financièrement par la DRAC, le financement des interventions est pris sur la LOLF de l'établissement</p> <p>Si l'intervenant travaille avec une structure soutenue financièrement par la DRAC, cette structure doit déclarer le projet et son coût auprès de la DRAC vers le mois de juin. (Seule la structure culturelle peut faire cette démarche) L'établissement doit participer au financement du projet à hauteur d'1/3 du budget global</p>	<p><u>Les collèges</u> peuvent demander un aide financière auprès du Conseil Général de son dpt (+saisie)</p> <p><u>Les lycées</u> peuvent demander une aide financière auprès du Conseil Régional (+saisie)</p> <p><u>Les collèges</u> peuvent demander un aide financière auprès du Conseil Général de son département (saisie sur portail du CG)</p> <p><u>Les lycées</u> peuvent demander une aide financière auprès du Conseil Régional (saisie sur portail du CR)</p>	<p>Vote du projet et de son budget au conseil d'administration de l'établissement</p> <p>Ne pas hésiter à présenter et défendre son projet au CA.</p>	<p>Saisie du projet sur l'application PERCEVAL pour le faire apparaître dans le volet culturel du projet d'établissement</p>